

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE :**

### **Réservation :**

La demande de réservation doit être intégralement complétée, revêtue de votre signature et accompagnée du versement de l'acompte.

La période de location minimum débute un samedi et se termine un samedi pour les locations (juillet, août).

Pour le camping, les arrivées et les départs peuvent se faire en semaine.

La location d'emplacement ou d'hébergement ne devient effective qu'après réception de l'acompte et avec notre accord et notre confirmation transmis en retour.

### **Paiement :**

Les sommes versées au titre de la réservation comprennent les acomptes et les frais de réservation.

Les frais de réservation sont considérés comme définitivement acquis au Camping Le Val de la Marquise.

Les versements sont à effectuer à l'ordre du Camping Le Val de la Marquise à Campagne. Au cas où nous ne pourrions satisfaire votre demande, les versements vous seront remboursés intégralement.

Le solde du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée tardive et aucun remboursement effectué dans le cas de départ anticipé.

Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10 % applicable au jour où ils ont été déterminés.

Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

### **Annulation :**

En cas d'annulation de votre séjour à plus de trente jours de la date d'arrivée prévue et quelque en soit le motif sans avoir souscrit au préalable une assurance annulation, l'acompte ne sera pas remboursé et les frais de réservation resteront acquis par le camping.

L'annulation du séjour à moins de trente jours avant le jour d'arrivée, sans avoir souscrit au préalable une assurance annulation, entraînera une indemnité de dédommagement égale au prix de la totalité du séjour à la charge de celui qui demandera l'annulation.

### **Assurance :**

Tout locataire ou campeur doit être couvert par son assurance responsabilité civile pour tout dommage causé.

### **Conditions de location :**

Tout campeur, locataire est tenu de se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur du camping.

L'emplacement réservé est à la disposition du campeur à partir de midi du jour de l'arrivée et jusqu'à 11 heures le jour de départ.

L'hébergement est à la disposition du locataire du samedi à partir de 17 heures au samedi avant 10 heures.

L'inventaire des locaux loués est remis au locataire à son arrivée. Dans le cas d'anomalies éventuelles, il doit être signalé et rectifié le même jour auprès de la Direction.

Pour les locations en basse saison, hors juillet et août, nous vous demandons de nous communiquer votre heure d'arrivée.

En cas de retard, le campeur ou le locataire doit impérativement en informer le camping.

Les chiens ne sont pas admis dans les locations. Ils doivent être vaccinés et tenus en laisse sur le camping.

L'accès à la piscine est gratuit, il est réservé à la clientèle du camping.

Pour les locations d'hébergement, une caution de 240 € sera déposée à l'arrivée et sera restituée par courrier dans la semaine qui suivra le séjour, déduction faite éventuellement du coût du matériel manquant et des frais de remise en état ou du nettoyage.

En cas de litige, le tribunal de Périgueux sera seul compétent.